



Autour des lacs, le long des rivières et des canaux, la prévention continue cet été.

Se baigner en rivière, quoi de plus rafraichissant qu'en cette période d'été ? Oui, mais sans oublier d'observer quelques règles de prudence ! En ce début d'août, les hydroguides et les écogardes continuent leur sensibilisation des riverains, touristes, pêcheurs pour que l'été se passe en toute sécurité. Focus sur la prudence lors des baignades en rivière.

Pourquoi des règles de prudence ?

Parce que même par beau temps le niveau de l'eau peut monter à tout instant. Il faut donc rester prudent(e) et être en capacité de sortir rapidement du cours d'eau.

Pourquoi l'eau peut-elle monter rapidement ?

Les cours d'eau fréquentés pour les loisirs peuvent être équipés d'ouvrages hydroélectriques, permettant de produire en quelques minutes de l'électricité et fournir l'eau pour d'autres usages (l'agriculture, l'eau potable et industrielle), en fonction des besoins. A tout instant, EDF peut démarrer ses centrales pour répondre à la demande en énergie ou pour ces autres usages. En conséquence : le débit de la rivière peut augmenter de façon inopinée.

Si les ouvrages EDF ne sont pas sollicités, ou si les cours d'eau ne sont pas équipés d'aménagements hydroélectriques, le débit de la rivière peut aussi augmenter, même par beau temps, lorsqu'en amont un orage se déclare.

Comment suis-je informé(e) des risques ?

Chaque été, EDF recrute, encadre et forme des étudiants de la région au métier d'«hydroguide». Leur mission ? Informer et sensibiliser les touristes, pêcheurs et amateurs de sports d'eau vive sur les risques et les règles de prudence à observer au bord des cours d'eau, des lacs et des canaux, près des aménagements hydroélectriques. Cette année, dans le Verdon, ce sont les écogardes recrutés par le Parc Naturel Régional du Verdon, qui sont également formés comme les hydroguides, à sensibiliser aux risques près des aménagements hydroélectriques. Fruit de notre partenariat avec le PNRV, cette prévention est complémentaire à leur mission de longue date : sensibiliser à la nécessité de protéger la faune et la flore.

Quels conseils pour les usagers des cours d'eau ?

- **Méfiez-vous des apparences, les courants des rivières peuvent varier fortement lorsqu'ils sont sollicités pour la production hydroélectrique**

Veillez à bien respecter les arrêtés préfectoraux de navigation mentionnés sur les panneaux d'information pour ne pas être pris au dépourvu lors de la pratique des sports d'eaux vives.

- **Le risque d'être emporté(e) ou se retrouver isolé(e) est bien réel**

Le courant paraît toujours moins fort qu'il ne l'est réellement. Pour un adulte, avoir de l'eau au niveau des genoux suffit à le mettre en difficulté. Vous pourriez facilement être déstabilisé(e) et vous faire entraîner... même quand vous connaissez très bien la rivière. Restez près des berges, dans les zones permettant à tout moment de sortir rapidement et prenez un point de repère pour surveiller le niveau de la rivière.

Toute l'année, EDF informe le public grâce à des panneaux de sécurité, le lien étroit avec les Fédérations de Pêche, les campagnes sur les réseaux sociaux et les médias, les animations gratuites dans les écoles primaires concernées, lors des événements et des visites publiques de ses installations. Plus d'informations sur la [page dédiée à la campagne de prévention « calme apparent, risque présent »](#).

CONTACT PRESSE

Anthony AUBERT :
0631798515 / com-upm@edf.fr